

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250911-D2025_09_04-BF
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 septembre 2025

Délibération n° 2025-09-04

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 5 septembre 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Philippe BEREZIAT donne procuration à Gilles PERDRIX,

Absents excusés : Mmes Laurence MAITREPIERRE, Marie-Eve SOUPE ; Mrs Guillaume RIGOLLET, Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Alain MOTTET.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 12 - Représentés : 3 - Votants : 15.

OBJET : Budget Principal 2025 – DM N°2

Mme Isabelle MOREL, conseillère déléguée aux finances et à l'administration générale rappelle la délibération N°2025-09-06 concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude pré-opérationnelle de cadrage urbain et paysager pour la création d'un quartier frugal au lieu-dit « champ vilain ».

Elle précise que les crédits inscrits au Budget primitif sont insuffisants et qu'il convient de les augmenter pour :

- L'opération «194 : Programmation Urbaine Nouveau Mode d'Habiter ».

Par conséquent, il est proposé de modifier les prévisions inscrites au budget primitif 2025 du Budget général par décision modificative N°2 comme suit :

Section d'investissement :

Opération		Article	Montant en Euros
194	Programmation Urbaine Nouveau Mode d'Habiter	2031	+ 48 000.00
	Subvention non transférable Attribution de compensation d'investissement	13256	+ 48 000.00
TOTAL			0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

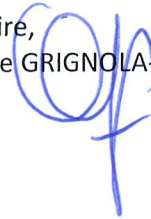
🚦 **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal 2025 telle que présentée par la conseillère déléguée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Secrétaire de Séance,
Alain MOTTET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'V' and 'G'.